Nations Unies S/2017/771

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 septembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je vous fais suivre une lettre datée du 6 septembre 2017 émanant du Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé créé par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, qui fait suite aux conclusions que le Groupe a adoptées le 3 août 2017 (S/AC.51/2017/4) (voir annexe).

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Tekeda **Alemu**

17-15854 (F) 150917 150917

Merci de recycler

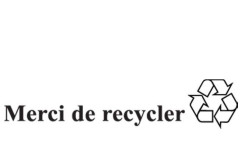

Annexe

Lettre datée du 6 septembre 2017 adressée au Secrétaire général par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé

À sa 65e séance, le 2 juin 2017, le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé a examiné le quatrième rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines (S/2017/294), qui porte sur la période allant du 1er décembre 2012 au 31 décembre 2016. À sa 67e séance, le 3 août 2017, il a adopté ses conclusions sur les enfants et les conflits armés aux Philippines (S/AC.51/2017/4).

Comme suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail et sous réserve et en application des dispositions du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011), 2068 (2012), 2143 (2014) et 2255 (2015), je suis chargé, en ma qualité de Président du Groupe de travail :

a) De vous appeler à veiller à ce que l'équipe spéciale de surveillance et d'information intensifie ses activités de suivi et d'établissement de rapports concernant toute violence ou tout mauvais traitement à l'encontre des enfants dans les conflits armés aux Philippines, notamment en continuant d'appliquer les principes du plan d'action signé entre le Front de libération islamique Moro et les représentants de l'ONU aux Philippines le 1er août 2009;

b) De vous demander d'encourager l'équipe spéciale de surveillance et d'information à redoubler d'efforts pour sensibiliser les groupes armés non étatiques, l'objectif étant d'élaborer des plans d'action afin de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants, et prévenir ces pratiques qui constituent une violation du droit international applicable, et de lutter contre tout autre forme de violence et de maltraitance à l'encontre des enfants touchés par des conflits armés aux Philippines.

Le Président
du Groupe de travail du Conseil de sécurité
sur le sort des enfants en temps de conflit armé
(*Signé*) Olof **Skoog**